

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Jacqueline LAUSTRIAT, Maire.

PRESENTS : MM et Mmes Jacqueline LAUSTRIAT, Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, Flore HERVÉ, Mathilde FOURNIER, David SOUFFERANT, Alain GUILLON, Hervé COZENOT et Franck TAIN.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Daniel MATRAT et Isabelle TAIN.

Hervé COZENOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Convocation du 21/01/2021.

CONSEIL DEPARTEMENTAL : DISPOSITIF 'SOLIDARITE 2021' DEMANDE ACCORD DE PRINCIPE.

Madame le Maire présente à l'assemblée un programme d'investissement pouvant prétendre un financement du conseil départemental dispositif 'solidarité' et également du conseil régional au titre du bonus relance :

➤ **ACHAT PLAQUE VIBRANTE ET REMPLACEMENT CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX :**

- ☞ **PLAQUE VIBRANTE VOIRIE** : DURY (Avrilly 03)
- ☞ **CHAUFFAGE MAIRIE** : CD'Elec (Paray-le-Monial 71)
- ☞ **CHAUFFAGE LOGEMENT ECOLE** : CD'Elec (Paray-le-Monial 71)
- ☞ **CHAUFFAGE STUDIO SALLE REUNION MAIRIE** : CD'Elec (Paray-le-Monial 71)
- ☞ **CHAUFFAGE LOGEMENT 2EME ETAGE** : CD'Elec (Paray-le-Monial 71)

TOTAL DES INVESTISSEMENTS

8 993.10€ HT 10 791.72€ TTC

Aides financières attendues :

- ☞ *Dispositif de solidarité départementale (DSD) 50% - Conseil Départemental* 4 496.55€.
- ☞ *Dispositif bonus ruralité - 30% - Conseil Régional* 2 697.93€

CONSEIL DEPARTEMENTAL : DISPOSITIF 'VOIRIE 2020' DEMANDE ACCORD DEFINITIF.

Madame le Maire présente à l'assemblée un programme de soutien (voirie) du département aux projets des communes ayant reçu l'accord de principe de la part du Conseil Départemental suite à la séance tenue le 7 mai 2020, devis retenus pour les travaux :

- ☞ **REFECTION DE VOIRIE 2020/2021** : COLAS (03) 18 950.00€HT 22 740.00€TTC
- ☞ *Dispositif de soutien aux travaux de voirie - Conseil Départemental - 30%* 5 685.00€.
- ☞ *Fonds de concours 2020 – Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire* 4 888.00€.

ETUDE DIVERS DEVIS – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES.

Madame le Maire présente à l'assemblée un programme d'investissement pouvant prétendre un financement du conseil départemental 'dispositif bâti' ainsi que du conseil régional au titre du bonus relance et la DETR : **TRAVAUX AU LOCAL TECHNIQUE ET AU CIMETIERE COMMUNAL.**

- ☞ **ELECTRICITE LOCAL TECHNIQUE** : ROTAT (Luneau 03)
- ☞ **INSTALLATION CHAUFFE-EAU LOCAL TECHN.** : BASSET (Le Donjon 03)
- ☞ **INSTALLATION CHAUFFE-EAU MAIRIE** : BASSET (Le Donjon 03)
- ☞ **CIMETIERE** : P.F. PAIRE (Marcigny 71)

TOTAL DES INVESTISSEMENTS

12 632.10€HT 15 158.52€TTC

Aides financières :

- ☞ *Dispositif bâti - 30% - Conseil Départemental* 3 789.63€
- ☞ *Dispositif bonus ruralité - 25% - Conseil Régional* 3 158.03€
- ☞ *DETR - 25% - Etat* 3 158.03€

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE FOURNITURES A 'L'ECOLE LES PRAIRIES' DE MARCIGNY (71)

Madame Le Maire présente à l'assemblée une demande de la commune de Marcigny (71) pour participer financièrement aux charges de fonctionnement et de fournitures pour 'l'école les Prairies' où 1 enfant de Luneau y est scolarisé. Cette demande concerne un élève inscrit en classe de maternelle (MS) et la participation demandée s'élève à 660€ pour l'année scolaire 2020-2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **CONSIDERANT** que sur notre commune, une école y est ouverte, fonctionnant en RPI avec les communes de Le Bouchaud et Neuilly-en-Donjon avec à disposition un ramassage par bus scolaire (gratuit pour les usagers car financé par le Conseil Départemental), une cantine scolaire pour assurer les repas de midi sur chaque commune et une garderie périscolaire sur la commune de Le Bouchaud.
- **REFUSE** de participer financièrement aux charges de fonctionnement et de fournitures demandées pour 'l'école les Prairies' de Marcigny (71) ayant les services sur notre commune pour assurer la scolarité des enfants.

ATDA : CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE SUPPORT TECHNIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération,

Autorise le maire à signer la convention assistance informatique : support technique.

ATDA : CONVENTION ASSISTANCE INFORMATIQUE : MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION : S²LOW/@TES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

- Autorise le maire à signer la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes.

RPI : RENOUELEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE L'ALLIER – CAMPAGNE

Madame Le Maire donne lecture du courrier de l'académie de Clermont-Ferrand demandant le renouvellement de la dérogation accordée pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours (CDEN DU 06.07.2017 et du 05.07.2018).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DEMANDE** le renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires accordée pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours (CDEN DU 06.07.2017 et du 05.07.2018).

- **APPROUVE** la proposition de l'enseignante de Luneau, qui ne signale aucune modification sur l'organisation du temps scolaire du 'RPI Avrilly-Le Bouchaud-Luneau-Neuilley en Donjon' que voici pour la classe de Luneau (école publique élémentaire) : 8h30/12h - 13h30/16h00

- **MANDATE** et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Question(s) diverse(s)

⇒ Madame le Maire présente et/ou informe et/ou rend compte à l'assemblée :

- Salle polyvalente ➤ contrôles APAVE réalisés en décembre 2020 : alarme + gaz

- Ecole ➤

*prévoir d'effectuer le contrôle du gaz du radon

*achat d'un rouleau de liège à encoller sur les murs pour affichage

*achat de store pour soleil

*l'employé communal procédera à la pose de la plaque extérieure 'Liberté, égalité, fraternité'

- pendant l'arrêt maladie de l'adjoint technique E. GUILLON madame le maire a recruté un agent remplaçant Madame D. GUY.

- faire passer la commission de sécurité dans les bâtiments communaux (école, mairie...)

- félicite la commission du journal communal 'Le petit Lunettois' pour son travail, beaucoup de retombées positives ;

- ex-locataire en retard de paiement dans ses loyers évoqué lors de la réunion du 26.11.2020, procédure en cours quelques petits paiements s'effectuent de temps à autre mais les loyers dus ne sont toujours pas soldés ;

- rend compte de sa participation au dernier conseil communautaire ;

- précise que les petits papiers distribués dernièrement dans les boîtes aux lettres des administrés de la commune concernant les soirées organisées par le restaurant ont bien été déposés par l'employé communal mais en dehors de ses fonctions communales ;

- l'employé communal :

*procédera à la pose des 2 vitrines d'affichage au cimetière et l'autre à l'église ;

*il fixe des panneaux rigides blancs à l'entrée de la cour de la mairie/école ;

*déplacement de la cuve à gasoil au niveau local technique ;

*propose de semer à divers petits endroits de la commune de la pelouse, car plus de possibilité d'utiliser des produits de traitements dans les années à venir, accord de l'assemblée ;

*parking de la mairie, il a rénové le petit pont en bois ;

☞ Alain GUILLON rend compte de sa participation à la réunion du SIVOM Vallée de la Besbre.

Madame le Maire lève la séance à 23H20.